

MIGRATIONS ETUDES

SYNTHESE DE TRAVAUX SUR L'IMMIGRATION ET LA PRESENCE ETRANGERE EN FRANCE

La présente synthèse rend compte des résultats d'une étude menée en 2001 portant sur les modalités d'entrée en France des ressortissants chinois.

L'étude, dans son approche méthodologique, a privilégié trois axes :

- une recherche sur l'ensemble des données récentes disponibles tant en France qu'en Chine, relatives au volume de la présence en France et aux flux ainsi qu'à leur répartition par type de visa et nature du séjour ;
- une réexploitation d'informations recueillies à l'occasion d'autres travaux ;
- une enquête de terrain comportant la passation de 200 questionnaires, de 30 entretiens semi-directifs et de 10 entretiens approfondis afin d'éclairer les divers aspects de ces mouvements migratoires tant dans les zones de départ que dans celles d'installation ainsi que les modes et les stratégies d'intégration.

L'étude a eu pour objectif :

- d'une part de faire le point sur les modalités d'entrée en France et les pratiques migratoires des migrants chinois, d'en fournir une typologie prenant en compte non seulement les catégories administratives (nature du visa, demande d'asile, etc) mais encore les origines régionales, socio-professionnelles et les stratégies collectives (villageoises et régionales) ;
- d'autre part de livrer des indications sur leurs modes d'intégration (ou de non-intégration) en France.

Effectuée pour le compte de la direction de la Population et des Migrations (DPM), cette étude, confiée à l'Association franco-chinoise Pierre Ducerf et coordonnée par Chloé Catelain, a été réalisée par Marylène Lieber, Sébastien Ngugen, Véronique Poisson, Claire Saillard et Christine Ta. La partie statistique a été assurée par Abdellah Moussaoui.

LES MODALITÉS D'ENTRÉE DES RESSORTISSANTS CHINOIS EN FRANCE

INTRODUCTION :

Ces dernières années ont vu une arrivée de plus en plus massive des Chinois, accompagnée d'une forte demande institutionnelle. Les administrations françaises sont en quête d'éléments de compréhension sur les processus d'intégration de cette migration qui pose des questions en termes d'intégration.

Pour réaliser cette étude*, nous avons procédé tout d'abord à un recueil et à une analyse des données quantitatives nationales disponibles, que nous avons croisées et complétées avec les données locales. Cette première étape nous a permis d'établir une typologie des migrants en fonction de leurs catégories administratives et de préciser le cadre temporel de notre recherche, à partir de 1990, en marquant l'accent sur l'année 1997. En effet, les données censitaires de 1999 nous montrent que l'immigration chinoise est peu significative avant 1990⁽¹⁾. L'étude des modalités d'entrée des ressortissants chinois en France demande de faire appel à plusieurs types de sources. Les sources nationales chinoises peu fiables, car sensibles et datées fournissent des indications limitées. Les sources nationales françaises (OMI, OFPRA, Ministère de l'Intérieur) permettent d'analyser les flux migratoires et de fournir une typologie des migrants chinois en fonction de leur catégorie administrative. Cependant, des données locales et sectorielles, recueillies auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et du CEFISEM, croisées avec des études, comme celle réalisée pour la MIRE, le corpus d'entretiens et de questionnaires constitué dans

le cadre de la présente enquête, et les résultats de l'observation participante permettent de faire apparaître des tendances nouvelles : l'intensification de l'arrivée des mineurs du Zhejiang et l'émergence depuis 1997 d'un nouveau courant migratoire en provenance du Nord de la Chine.

A. LA CHINE, SITUATION DE DÉPART

La Chine possède une histoire migratoire avec la France. Si la migration originaire du Sud-Est asiatique ne provient pas directement de Chine Populaire, celle qui part du Zhejiang se dirige traditionnellement vers l'Europe et en particulier la France. Avec la politique de réforme et d'ouverture initiée en 1979, la Chine connaît des bouleversements sociaux, économiques et politiques importants qui contribuent à l'accroissement de la migration chinoise, mais aussi à son changement de nature.

1. L'ANCIENNETÉ ET LA DIVERSITÉ DES MOUVEMENTS D'ÉMIGRATION

Il importe de bien distinguer l'origine et la nature des différents courants migratoires dits chinois.

* L'association Pierre Ducerf, porteuse du présent projet de recherche, intervient dans le domaine de l'accueil des Chinois ressortissants de Chine Populaire, depuis bientôt 10 ans.

1. 65 % des Chinois présents en France en 1999 sont arrivés à partir de 1990.

Nous en avons présenté trois. L'immigration des pays de l'ex-Indochine, tout d'abord, qui débute en 1975. Constituée de réfugiés fuyant les guerres et les persécutions, elle se caractérise par une grande diversité ethnique et socioprofessionnelle, comprenant, entre autres, des personnes aux ancêtres chinois, originaires du Sud des provinces du Guangdong et du Fujian. La présente étude ne porte pas sur cette population. Elle porte en revanche sur des ressortissants de la République Populaire de Chine, dont on a distingué deux types. L'immigration en provenance du Sud de la province du Zhejiang, d'une part, souvent hâtivement qualifiée de Wenzhou, qui remonte à la fin du XIX^e siècle. Elle se constitue à partir d'un socle de commerçants. L'immigration en provenance du Nord et de certaines mégapoles chinoises, d'autre part, qui est nouvelle et doit être rattachée aux bouleversements initiés par la politique de réforme et d'ouverture en Chine Populaire.

2. SITUATION SOCIALE, ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE : RÉFORME ET OUVERTURE

À la fin de l'année 1978, Deng Xiaoping, nouvellement arrivé au pouvoir, lance la politique "de réforme et d'ouverture", par laquelle il entend redonner de la vitalité à l'économie chinoise. Cette nouvelle politique aura de larges répercussions dans le monde agricole comme dans l'économie urbaine (industrie et services).

Une relative libéralisation de la circulation des personnes et la possibilité pour certains de s'enrichir ont rendu possible la migration. Depuis 1999, le développement des missions commerciales et des voyages d'études relève d'une volonté politique liée à des intérêts économiques : former des élites à l'extérieur du pays, familiariser les hommes d'affaires au marché étranger. Quant aux destinations touristiques, elles sont soumises à autorisations administratives. Depuis mars 2000, les Chinois peuvent demander un passeport en produisant

une lettre d'invitation avec la pièce d'identité du référent à l'étranger ou une offre d'emploi. Les migrants ont cependant souvent recours à un intermédiaire pour se procurer leur passeport. En effet, ces intermédiaires fournissent des lettres d'invitation ou facilitent la falsification des professions figurant sur les passeports.

D'autre part, la situation sociale se détériore. Les réformes agricoles ont libéré la main-d'œuvre paysanne excédentaire. Elles ont donc mis sur les routes de nombreux paysans sans travail sur la terre qui leur a été attribuée. Les réformes industrielles conduisent à l'enrichissement de la catégorie des petits entrepreneurs individuels. Mais, parallèlement, la restructuration des entreprises d'Etat crée une nouvelle catégorie de laissés-pour-compte. L'absence de transparence et d'équité qui l'accompagne crée un fort mécontentement parmi la population urbaine touchée par le chômage. Les réformes économiques introduites dès 1978 ont ouvert la voie dans toute la Chine à la privatisation et à l'industrialisation des activités économiques. La particularité de la région de Wenzhou est sa participation exceptionnelle à cette nouvelle tendance et son rapide succès dans cette voie. Un certain nombre de critères sont habituellement avancés pour rendre compte du succès du "modèle Wenzhou". Ce sont, outre les réformes d'Etat, une forte tradition locale d'entrepreneuriat, la modicité des investissements étatiques dans la région, le relâchement du contrôle de l'Etat dû à l'enclavement géographique de la région, et le rôle des cadres locaux.

Du côté du secteur étatique, depuis 1993, les déficits du secteur d'Etat augmentant, les dettes des entreprises publiques, en particulier celles de l'industrie lourde, obsolète et employant une main-d'œuvre pléthorique, s'accumulent. Or, en vertu de la doctrine de "l'économie socialiste de marché" adoptée en 1993 dans la Constitution, l'Etat refuse désormais de transformer en prêts les dettes des entreprises publiques, les contraignant à se débarrasser de leur surplus

de main-d'œuvre, dans le but d'éliminer le fardeau social que supportent les entreprises. Cette politique suscite dès 1994 et pour la première fois des suppressions massives d'emploi accompagnées d'un désengagement social (logement, éducation, santé...) de l'entreprise vis-à-vis de ses ayants droit. Cependant, la multiplication des termes adoptés par les autorités chinoises pour désigner les personnes sans emploi rend complexe la mesure de l'ampleur du phénomène. On assiste donc à la déliquescence de l'intervention de l'Etat. L'unité de travail est désormais dans l'incapacité d'assurer le bien-être social de ses employés, qu'ils soient en activité, mis en disponibilité, licenciés ou à la retraite. Ces réformes économiques ont lieu dans un cadre politique marqué par le conservatisme. Dans ce contexte, la corruption s'emballa, entraînant un fort mécontentement social systématiquement réprimé. Sclérose politique et élitisme éducatif obèrent les possibilités de mobilité sociale en Chine même.

Enfin, l'entrée dans l'Organisation Mondiale du Commerce (effective en janvier 2002) et la tenue des Jeux Olympiques à Pékin en 2008, s'ils sont synonymes d'approfondissement de la réforme, éveillent aussi un certain nombre d'inquiétudes concernant l'approfondissement de la crise sociale et des disparités.

Ainsi, les réformes et l'ouverture initiées en Chine depuis 1979 ont fourni un terreau favorable au développement des migrations. Tout d'abord parce qu'elles ont autorisé les Chinois à se déplacer, à sortir de leur pays et ont facilité l'obtention de documents de voyage. La réforme économique agit de manière ambivalente sur les facteurs migratoires. D'un côté, elle contribue à un enrichissement relatif, sans lequel le paiement des frais de voyage et l'économie de la migration ne sauraient exister. De l'autre, elle marginalise des catégories entières de la population : les paysans sumuméraires de l'agriculture doivent s'embaucher ailleurs que dans les campagnes, au prix d'une pré-

carisation de leur situation ; les urbains au chômage ont peu de solutions de reclassement. Les systèmes de protection sociale privée et d'assurance chômage ne sont pas encore construits.

Cependant, ce ne sont évidemment pas tous les Chinois qui migrent en France. Qui sont-ils ? Selon quelles modalités et avec quel statut migrent-ils ?

B. ANALYSE DES FLUX D'ENTRÉE DEPUIS 1990

3. ANALYSE DES DONNÉES NATIONALES

Dans cette partie, nous avons analysé les principales modalités d'entrée en France des migrants chinois. Même si cette analyse était dépendante de la disponibilité des statistiques et des variables retenues dans les publications de l'OMI et celles de l'OF-PRA, nous avons essayé de sortir d'une simple description de ces statistiques en montrant les mécanismes sociologiques et migratoires qui les expliquent. Notre approche part de l'hypothèse que tout phénomène migratoire trouve son explication et les éléments de sa compréhension aussi bien dans l'espace de départ des migrants que dans l'espace d'arrivée.

Globalement, nous avons décomposé les modalités d'entrée en deux grands groupes. Nous avons rassemblé dans le premier toutes celles qui ont permis aux migrants chinois d'entrer en France pour s'y installer de façon permanente. Dans le second celles qui résultent en un séjour temporaire. Nous sommes conscients que des échanges entre ces deux groupes sont fréquents, en particulier des temporaires qui passent dans le groupe des permanents.

Pour visualiser ces résultats autrement nous avons donc, dans cette partie, repris l'ensemble des modalités, montré l'importance de chacune et situé les flux d'immigrés chinois entre 1990 et 1999 par rapport aux

deux recensements (celui de 1990 et celui de 1999) pour voir si les principales caractéristiques relevées dans les flux de Chinois depuis 1990 se retrouvent dans le recensement de 1999.

Le recensement de 1990 donne plusieurs informations qui peuvent nous servir de base de départ. Ainsi, à cette date, 14 051 Chinois vivaient en France dont 6 636, soit 47 %, de femmes. 92 % de ces Chinois sont nés à l'étranger. Le nombre de Français par acquisition d'origine chinoise s'élève à 4 004 personnes. Les données publiées par l'INSEE ne permettent pas de donner des informations sur les catégories socioprofessionnelles des Chinois.

La demande d'asile : première modalité

Entre 1990 et 1999, l'OMI et l'OF-PRA ont enregistré 43 481⁽²⁾ Chinois entrés en France. Ce nombre est inégalement distribué sur l'ensemble des années. On passe ainsi de 1 965 entrées en 1993 à 8 769 en 1998, un nombre qui se stabilise à 8 562 entrées en 1999. Ces distributions dépendent beaucoup de l'évolution du nombre d'entrées par chacune des modalités que nous avons abordées. Pour rappeler brièvement les grandeurs des principales modalités en les classant par ordre d'importance :

- Nous avons vu qu'avec 19 063 personnes la demande d'asile est de loin la première modalité d'entrée en France des Chinois. Elle a réunie à elle seule 40% des entrées en France entre 1990 et 1999. En 1999 cette proportion atteint même 60 %.
- Très loin derrière, on retrouve les réguliers grâce à la circulaire du 24 juin 1997 avec 7 674 personnes, dont 688 personnes comptées dans le regroupement familial et le reste compté à part.
- Ils sont suivis par les étudiants, avec 5 151 entrées dont 45 % sont arrivés les deux dernières années (1998 et 1999). Ce nombre est probablement appelé à augmenter avec l'ouverture de la Chine à

l'économie mondiale et les programmes d'échanges universitaires qui se multiplient ces dernières années.

- Vient ensuite le regroupement familial avec 3 845 entrées. Ce flux est dû au fait que les migrants déjà installés font venir leur famille. Des familles qu'ils ont constituées avant leur départ ou une fois installés en France.
- À quelques centaines près derrière, on retrouve les travailleurs permanents, avec 3 632 entrées.
- Suivis par les membres de familles de Français avec 1 565 entrées
- Et juste derrière les visiteurs avec 1 267 entrées
- Et enfin les travailleurs temporaires avec 1 076 entrées

Selon la disponibilité des données, nous avons dessiné un portrait socio-démographique de ces nouveaux arrivants. Il est dominé par quelques traits qui donnent une certaine particularité à l'immigration chinoise surtout par rapport à l'importance de son taux de féminisation. Pour le reste, ces arrivants sont en moyenne jeunes et qualifiés. L'étude de la MIRE sur la circulation migratoire chinoise (demandeurs d'asile) arrive aux mêmes résultats. Elle montre en plus que si 54 % de la population interrogée est composée de femmes, cette proportion connaît des disparités régionales importantes ; elle atteint "72 % de la population totale du Liaoning, 60 % de celle du Shandong et enfin 65 % de celle du Heilongjiang"⁽³⁾.

2. Si on comptabilise toutes les modalités d'entrée abordées, on arrive à un total de 43 024 personnes. Les 457 personnes restantes appartiennent à des flux marginaux que nous n'avons pas pu regrouper comme les stagiaires, les artistes sans contrat de travail et les personnes qui ont une activité autre que salariée.

3. La circulation des nouveaux migrants économiques chinois en France et en Europe, Rapport final, février 2002, Université de Jussieu, Sedet et CNRS.

Des chiffres réels supérieurs à ceux du recensement

Au recensement de 1999, 28 319 Chinois et 8 575 Français par acquisition d'origine chinoise sont recensés en France. Ces deux chiffres ont augmenté respectivement de 14 268 et 4 571 personnes depuis le recensement de 1990. Entre ces deux dates les entrées enregistrées par l'OMI et l'OFPRA atteignent 43 481 personnes dont 25 290 pour un séjour temporaire. En supposant que les variables : mortalité, départ des Chinois déjà présents en 1990, acquisition de la nationalité française et retour des temporaires entrés entre 1990 et 1999 sont nulles, la population chinoise en France aurait atteint 57 532 personnes (28 319 personnes présentes en 1990 + 43 481 arrivées entre 1990 et 1999). Mais cette hypothèse est irréaliste. En effet même si nous n'avons pas de données sur la mortalité des Chinois, nous savons que les retours en Chine sont marginaux. Entre 1984 et 1999, par exemple, seul 1 Chinois a bénéficié de l'aide à la réinsertion des étrangers réguliers et entre 1991 et 1999 l'aide à la réinsertion des personnes invitées à quitter le territoire a concerné 179 Chinois.

D'autre part l'explosion du nombre de demandeurs d'asile chinois qui représentent en 1999 17 % des demandes effectuées en France, c'est-à-dire le groupe national le plus représenté, mais aussi l'importance des bénéficiaires de la circulaire du 24 juin 1997 qui place les Chinois en troisième position après les Algériens et les Marocains avec 10 % du total, invitent à relativiser les résultats du recensement.

En partant de ces indications, on peut soutenir que la population chinoise en France dépasse probablement le chiffre que donne le recensement. Rappelons que d'après les estimations chinoises, près de 128 000 Chinois du Sud du Zhejiang seraient présents en France⁽⁴⁾.

4. TROIS TENDANCES ÉMERGEANTES DES DONNÉES SECTORIELLES

Nos observations de terrain concernant le profil migratoire des nouveaux migrants chinois nous ont incités à compléter ce corpus par un recueil de recensements sectoriels et une analyse des enquêtes de terrain récentes. Ces données partielles nous permettent de mettre en évidence des tendances importantes, absentes des statistiques nationales, notamment l'intensification de la migration des mineurs du Zhejiang et l'arrivée d'une nouvelle vague migratoire en provenance du Nord et des mégapoles.

L'intensification de l'arrivée des mineurs du Zhejiang n'apparaît pas ou peu dans les données nationales. Il faut donc se tourner vers les lieux d'accueil et de suivi des mineurs, notamment des primo-arrivants : l'école, avec le CEFISEM de Paris, et les dispositifs de protection de l'enfance, avec l'ASE, les Tribunaux pour enfants de banlieue parisienne et l'association Hermès⁽⁵⁾. Ceux-ci montrent une intensification de l'arrivée de mineurs issus majoritairement de la campagne. Depuis 1997, les Chinois constituent environ 30 % des élèves des structures d'accueil de l'Académie de Paris, leur nombre ne cesse d'augmenter depuis 1995.

À l'ASE de Paris, le nombre absolu de jeunes Chinois augmente de manière constante : 14 en 1999, 30 en 2000 et 145 en 2001. La proportion des jeunes Chinois atteint plus d'un quart des demandes en 2001. Ces mineurs sont aux 2/3 des garçons. Ils sont, en grande partie, âgés de 16 à 18 ans. Ils quittent la Chine à la fin de leurs études, n'ayant pas véritable perspective d'emploi en Chine.

Les données nationales ne nous donnent pas d'indication concernant l'origine régionale des migrants chinois. Cependant, les données de l'OFPRA laissent entendre un changement dans la composition du flux migratoire chinois. Pour les demandeurs d'origine chinoise, la classe d'âge 35-45 ans passe de 14 % à 31 % entre 1995 et 1999. Nous avons formulé l'hypothèse que cette tendance concernait un nouveau courant migratoire. En effet, depuis 1997, notre association remarque la présence de personnes plus âgées que les migrants du Zhejiang, venant principalement de la région du Dongbei, mais aussi des grandes villes comme Shanghai et Tianjin et de la province du Shandong. À la lumière de l'enquête pour la MIRE, de notre questionnaire et de nos entretiens, nous avons confirmé cette hypothèse et défini un profil affiné de ce nouveau courant migratoire.

L'origine régionale des migrants paraît de prime abord très diversifiée. La migration du Dongbei est la plus représentée, avec 18 % des personnes interrogées dans l'enquête pour la MIRE, car elle correspond à une région de Chine où le taux de chômage, devenu structurel, est le plus élevé du pays. Cependant d'autres régions et d'autres villes sont concernées par ce phénomène. Un point commun structure donc cette migration : le déclassement social d'une génération anciennement privilégiée. Ce sont donc des migrants qu'une quarantaine d'années, parmi lesquels les femmes sont sur-représentées. C'est autour de ces points communs que nous avons construit une catégorie de migrants, nommés d'après leur origine géographique : les Chinois du Nord et des mégapoles.

4. D'après les sources officielles de Wenzhou datant de 1994, 250 000 Chinois du Sud du Zhejiang avaient alors émigré outre-mer dont 80 % en Europe. Parmi ceux-ci, 40 % étaient partis en France, soit une estimation de 80 000 personnes. Cette estimation corrobore les statistiques officielles nationales chinoises qui estiment que, pour la même année, le nombre de Chinois originaires de Wenzhou en France s'échelonnait entre 70 000 et 80 000. D'après les mêmes statistiques, en 1999, 400 000 Wenzhou étaient à l'étranger soit 150 000 de plus en l'espace de quatre ans. Le nombre de personnes nouvellement arrivées entre 1994 et 1999 en France, destination de prédilection, avoisinerait alors le chiffre de 48 000, si l'on considère comme pour 1994 que 40 % des Wenzhou se rendant en Europe choisissent la France. Ainsi, en valeur cumulée, le nombre de Wenzhou présents en France en 1999, serait estimé à 128 000 avec une progression annuelle moyenne de 12 000 personnes.

5. L'association Hermès est un foyer qui accueille depuis 1993 des mineurs isolés en provenance de Chine.

Comment ces migrants arrivent-ils sur le territoire français ? Avec quels documents ? Selon quelles modalités ?

C. LA CIRCULATION MIGRATOIRE DES NOUVEAUX MIGRANTS CHINOIS

L'analyse de la circulation migratoire des migrants originaires du Nord et des mégalo-poles nous permet de dégager deux idéaux-types. A un profil sociologique et régional correspond une circulation migratoire particulière, et des conditions de passage différentes. Schématiquement, les migrants du Zhejiang ont recours à des passeurs qui adaptent et multiplient trajets et documents administratifs pour arriver à bon port. Les Chinois du Nord et des mégalo-poles passent par une société intermédiaire qui leur fournit un visa d'affaires Schengen.

5. ÉVOLUTION DE LA CIRCULATION MIGRATOIRE : DEUX IDÉAUX-TYPES

5.1. Caractéristiques communes

Les parcours de 1990 à 1996 sont complexes et mouvants. La filière d'Europe de l'Est semble très prisée, mais les passages par l'Asie du Sud-Est sont également fréquents. Si des passeports et visas peuvent être détenu au cours du voyage, ceux-ci sont souvent confisqués par les passeurs à l'arrivée. À partir de 1997, des modalités/parcours types se dégagent plus clairement. Il est possible de mettre en évidence des traits communs caractérisant les modes de sortie récents des Chinois en France :

La possession d'un passeport et d'un visa : Sur les 500 personnes ayant répondu à la question de leur modalité d'entrée dans l'enquête menée par la MIRE, 58 % disent être entrées avec un passeport chinois et un visa Schengen ; 28 % sont entrées illégalement dans l'espace Schengen, avec un passeport chinois, un visa pour l'Europe de l'Est ou la Turquie, voire un visa de transit africain;

14 % ont quitté illégalement le territoire chinois. Les principaux pays de délivrance de visas sont, par ordre décroissant, la France, l'Allemagne, puis la Grèce, l'Italie, l'Espagne et le Luxembourg. Selon nos données, sur 139 personnes ayant répondu à la question du visa, 75 ont déclaré être titulaires d'un visa, dont 66 d'un visa Schengen, groupe dans lequel la France arrive en premier avec 35 réponses.

Les transports et voies empruntés

Selon les données de l'enquête pour la MIRE, 77 % des personnes interrogées ont pris l'avion, dont 30 % sont arrivées directement en France, 35 % sont passées par un pays européen. Selon les résultats de notre questionnaire, sur 112 personnes ayant répondu à cette question, 77 sont arrivées en avion uniquement, le reste ayant emprunté des voies mixtes, transport terrestre, aérien, maritime, etc. Notre questionnaire a mis en lumière une très grande diversité des voies empruntées, par ordre décroissant, sur 131 réponses obtenues :

- Arrivée directe dans l'espace Schengen, avec 67 personnes ;
- Passage par l'Europe de l'Est, avec 31 personnes ;
- Passage par l'Asie, avec 20 personnes ;
- Passage par l'Afrique, avec 8 personnes ;
- Autre, passage par le Moyen-Orient et l'Amérique du Sud, avec 5 personnes.

5.2. La distinction de modes d'arrivées liés au profil migratoire

Si ces données sont très éclatées dans leur résultat, une distinction très forte se dégage entre Chinois du Nord et du Zhejiang quant aux modalités d'entrée : dans notre questionnaire, 41 Chinois du Nord et des mégalo-poles sur 44 sont arrivés directement dans l'espace Schengen, contre seulement 17 pour 76 Chinois du Zhejiang.

Cette division entre Chinois du Zhejiang d'une part et du Nord et des mégalo-poles d'autre part se retrouve dans la composition régionale des migrations chinoises récentes.

Correspondant à deux contextes différents, cette distinction structure des modes de circulation autres. Deux contextes sociaux, économiques et politiques indépendants caractérisent ces deux pôles. Dans les années 1990, le pôle migratoire du Sud du Zhejiang autour de Wenzhou est au sommet de son développement économique grâce au dynamisme de son secteur non-étatique. Des milliers de paysans sont venus grossir la population portuaire de Wenzhou et ont constitué une classe de petits entrepreneurs nouveaux-riches. Ce sont donc des ruraux reconvertis au petit commerce qui migrent désormais. Notre questionnaire montre qu'ils exerçaient en Chine des professions peu qualifiées et qu'ils possèdent un niveau scolaire pour plus d'un tiers équivalent au primaire.

Quant aux migrants du Nord, nés à la fin des années 1950 ou au début des années 1960, ils étudient pendant la période troublée de la Révolution Culturelle. Titulaires d'un diplôme du second degré ou universitaire, ils ont cependant reçu une éducation négligeant les connaissances techniques et fortement teintée de politique. Une fois diplômées, ces personnes travaillent pendant plusieurs années dans une entreprise d'État, en tant que cadre moyen, technicien ou employé. Mariés, ils ont un enfant unique. Sans être particulièrement nantis, ils jouissent d'un système social qui protège ses employés. Au cours des années 1990, des ruptures, parfois cumulées, se produisent dans leur vie : perte de l'emploi due aux restructurations industrielles du secteur étatique, dégradation des relations avec le conjoint pouvant aboutir à un divorce. Le marché de l'emploi saturé, procure peu d'opportunités aux personnes de cet âge, la concurrence à outrance et la corruption limitent les chances de réussite de l'entrepreneuriat. Ces personnes connaissent donc une chute de leur niveau de vie, un déclassement social sans aucune perspective. Il devient difficile de payer les frais de scolarité de leur enfant unique, d'autant plus élevés qu'ils sont au collège ou au lycée. La migration est alors envisagée comme voie de reclassement social et affectif.

Aux deux principaux profils de migrants chinois correspondent des modes d'arrivée différents. D'un côté, les personnes massivement originaires du Zhejiang viennent rejoindre leurs proches dans le pays d'accueil. Jusqu'en 1997, leur arrivée a lieu sans visa et de manière clandestine. Depuis 1997, les personnes viennent parfois avec un visa de l'Espace Schengen, mais le plus souvent après un détour de plusieurs semaines à plusieurs mois dans d'autres régions du monde. L'usage de faux passeports ou la falsification de vrais est courant avant et après 1997. De l'autre, la présence d'intermédiaires en Chine favorise la migration. Ces personnes, originaires du Nord, sont massivement porteuses de visas d'affaires de l'Espace Schengen.

6. LES CONDITIONS DE PASSAGE

Ainsi, aux profils migratoires décrits correspondent des conditions de passage respectives, et des modes de circulation différents.

6.1. Les intermédiaires de la migration

L'intervention d'un intermédiaire est commune et pratiquement systématique : celui-ci définit le trajet de la migration, et se charge de procurer les documents nécessaires. Les migrants sont totalement démunis face à l'organisation de leur départ. Ils s'en remettent donc à des intermédiaires, passeurs pour les Chinois du Sud du Zhejiang, sociétés intermédiaires (zhongjie) pour les Chinois du Nord.

Pour les Chinois du Sud du Zhejiang, le passeur doit amener les gens à bon port ; les clients doivent payer au moment du départ ou à l'arrivée en France, mais ils ne sont pas "livrés" tant qu'ils n'ont pas payé selon le principe de la livraison contre paiement comptant ou paiement comptant à la livraison. Les candidats à la migration empruntent l'argent à leur famille ou puisent dans leur épargne, ils remboursent donc leur dette à leur famille. Schématiquement, les passeurs ont une obligation de résultats, pas de moyens. Selon les résultats de notre questionnaire, les "frais de

route" s'élèvent en moyenne à 113 000 yuan⁽⁶⁾ pour les Chinois du Sud du Zhejiang.

Comment cette somme est-elle réunie ? Dans notre questionnaire, sur 47 personnes originaires du Zhejiang ayant répondu à la question de la source de l'argent, 19 ont répondu "argent personnel+emprunt", 18 "argent personnel" et 10 "prêt uniquement". En 2000-2002, avec la concurrence accrue sur le marché de la confection, il fallait environ 5 à 8 ans de travail en France pour rembourser les sommes nécessaires au financement du passage.

Les Chinois du Nord et des mégapoles font eux appel à de véritables sociétés d'émigration qui se chargent de leurs formalités de départ. Les sociétés intermédiaires ont pour objectif de faire partir les candidats à l'émigration. Elles ont pignon sur rue, œuvrant officiellement comme agences de voyage, ou entreprises de commerce international. Elles se chargent également des départs à l'étranger pour étudier.

Si ces sociétés jouent un rôle d'"intermédiaire", c'est qu'elles possèdent un réseau de relations, avec les administrations et les entreprises d'État et avec l'étranger, dont elles vont faire bénéficier le futur migrant. Le candidat à l'émigration possède peu de connaissances sur la vie et les conditions qui seront les siennes à l'étranger, il ne peut compter sur un réseau dans le pays d'accueil, de ce fait les sociétés intermédiaires doivent fournir une gamme de services plus complète que ne le font les passeurs pour les migrants originaires du sud du Zhejiang. Elles s'occupent donc de demander le passeport, procurer le visa, acheter les billets d'avion. Ainsi, sur 44 Chinois du Nord interrogés dans notre questionnaire, 37 sont passés par une société intermédiaire pour obtenir leur passeport, 38 pour obtenir leur visa.

Le coût du voyage s'échelonne entre 30 000 à 80 000 yuan, d'après nos entretiens. Selon notre questionnaire, le coût moyen d'un départ pour les gens du Nord est de 49 175 yuan. Pour les Chinois du Nord, l'argent pro-

vient davantage de l'épargne que pour les Chinois du Zhejiang. Dans notre questionnaire, sur 46 personnes ayant répondu à la question de la source de l'argent, 25 ont répondu "argent personnel", 14 "argent personnel+emprunt", et 7 "prêt uniquement". Cet argent est emprunté à la famille et aux amis.

Quels choix de modalités de circulation les passeurs et les sociétés intermédiaires imposent-ils ou proposent-ils aux candidats à la migration ?

6.2. Adaptation et multiplicité des conditions de circulation des Chinois du Sud du Zhejiang

Il est extrêmement malaisé de dessiner le parcours migratoire type d'un Chinois du Sud du Zhejiang. En effet, ceux-ci se définissent en fonction des opportunités par rapport aux politiques de visas, des trajets et des intermédiaires sur la route. Enfin, l'opacité qui entoure le processus du passage rend difficile l'obtention d'informations. Les migrants ne savent pas toujours quel pays a délivré leur visa, de quel type il était, s'il était faux ou pas. La confiscation des passeports et la suppression des visas s'ajoute à ces difficultés.

Les entretiens permettent de mettre en relief la diversité des modes d'entrée :

- Multiplicité des origines nationales de visa (Asie, Afrique, Moyen-Orient, Europe...)
- Multiplicité des types de visas.
- Multiplicité des identités et documents de passage (vrais passeports, vrais passeports mais fausse identité, absence de passeport pour passer une frontière)
- Passage à un moment du voyage dans un pays intermédiaire dans lequel est mise en place une logistique importante : logement, apprentissage des langues en vue du passage de frontières.
- Possession à un moment d'un visa Schengen, arrivée en France après passage par un pays européen.

6. 1 yuan = 0,12 euros, selon les fluctuations boursières.
Source : Service administratif et financier de l'Adri.

Les caractéristiques énoncées ci-dessus sont très schématiques, et notre questionnaire est davantage éclairant. Par-delà cette multiplicité, quelques traits saillants se dégagent.

Sur 84 personnes ayant répondu à la question de la possession ou non d'un visa, 42 ont répondu ne pas avoir de visa, 16 un visa Schengen et 26 d'un autre pays. Seulement 22 personnes ont pu définir le type de leur visa : 15 avaient un visa de tourisme, 4 dits de regroupement familial, et 3 d'affaires. Les pays de délivrance sont nombreux. Sur 27 pays d'origine des visas mentionnés, 7 sont français, 3 sont grecs, 2 sont allemands, tchèques, égyptiens et suisses.

Enfin, un nouveau phénomène ne figure ni dans l'échantillon de l'enquête de la MIRE, puisqu'il concerne les mineurs, ni dans notre questionnaire. En 2001, il nous a été signalé par plusieurs personnes originaires de Wenzhou, mais aussi du Shandong, l'arrivée massive de jeunes par le biais de voyages touristiques. Le premier arrivage important en groupe nous a été signalé au cours du mois de juillet 2001, il concernait 80 personnes; le deuxième nous a été signalé fin février 2002, avec plus de 150 enfants. Ces dates recourent les données de l'ASE de Paris et des Tribunaux de banlieue.

6.3. Le visa d'affaires Schengen : l'option des Chinois du Nord

Les modes de circulation des Chinois du Nord et des mégalo-poles sont plus concentrés que celles des Chinois du Sud du Zhejiang : ils sont titulaires d'un visa Schengen d'affaires.

- Parmi les 44 personnes ayant répondu à la question du type de visa possédé, 42 disent être arrivées avec un visa Schengen. Le visa demandé par la société intermédiaire est désolidarisé de la destination finale. Le candidat à l'émigration fait le choix d'un pays européen, la société intermédiaire obtient le visa le plus facile à acquérir. Sur les 43 personnes du Nord ayant répondu à la question du type de

visa, 37 avaient un visa d'affaires, 4 un visa de tourisme. Le visa d'affaires semble le mieux correspondre aux catégories socio-professionnelles (réelles ou prétendues) des Chinois du Nord et à leur niveau d'instruction, selon les demandes des consulats. L'arrivée directe dans l'Espace Schengen par avion est la plus répandue. Sur 46 personnes ayant répondu à la question du moyen de transport utilisé, 44 ont répondu l'avion.

Face à ces pratiques, comment les consulats européens réagissent-ils ?

6.4. Politique consulaire d'attribution des visas

À partir de 1996 commence une période de libéralisation de la politique des visas sensible sur tous les continents. Elle est marquée, en Chine, par un développement du dispositif consulaire français avec la réouverture du service des visas du consulat général de France à Canton en juillet 1997 et l'ouverture d'un service des visas du nouveau consulat général de France à Wuhan.

Entre 1996 et 1998, période correspondant au début de la nouvelle vague migratoire en France, le nombre de demandes de visas a augmenté de 60,4% tandis que le nombre de visas délivrés croissait dans le même temps de 73,5%, et que parallèlement, le taux de refus diminuait de 14,4% des demandes à 7,4% (Angelier, 2001).

Les critères d'attribution varient selon le type de visa. Pour le visa étudiant, les critères d'attribution forment le consensus le plus grand parmi les postes consulaires français. Les candidats doivent avoir l'examen équivalent au baccalauréat, avoir passé le Test d'Évaluation de Français (TEF) ou avoir un certificat équivalent à 500 heures d'apprentissage. D'après les responsables des services consulaires de Pékin et Shanghai, pour le visa pour affaires publiques, le "risque migratoire" est faible. Le niveau d'étude et, à Pékin, la possession d'un livret de résidence citadin figurent parmi les critères d'attribution. Pour les demandes de visa de tourisme, les agences sont nombreuses

et seules les officielles sont sélectionnées. Elles proposent des tours d'Europe et sollicitent le visa Schengen du premier pays de destination ou celui où le séjour est le plus long dans le circuit. Certaines agences avec lesquelles les services consulaires ont rencontré des difficultés sont fichées dans un répertoire.

Plusieurs caractéristiques communes à la migration chinoise peuvent d'ores et déjà être mises en valeur. Par-delà la multiplicité des modes d'arrivée, les migrants ont recours, soit comme mode d'arrivée unique, soit à un moment du passage, à des visas et un passeport en règle. Cependant, ils ne maîtrisent pas ce processus, et doivent passer par des intermédiaires.

Dans ces conditions, comment s'effectue le choix de la France ?

D. POURQUOI LA FRANCE ?

Le contexte social et politique chinois contribue à déstabiliser les futurs candidats à la migration. Les ruptures de l'histoire, l'iniquité du système politique chinois et les inégalités les éloignent de leur propre société. Les Chinois du Nord sont souvent dans une situation d'isolement social et affectif avant leur départ. Dans ce contexte, ils n'ont accès à l'information sur leur éventuelle destination que grâce aux sociétés intermédiaires, dont le rôle est capital dans le choix du pays d'accueil. Dans le cas des Chinois du Sud du Zhejiang, c'est la famille qui est déterminante. Stratégies individuelles et collectives distinguent donc Chinois du Nord et du Zhejiang. Ces caractéristiques vont structurer les représentations de la France.

7. DES MIGRANTS FRAGILISÉS PAR LE SYSTÈME CHINOIS

Nous avons déjà montré que le chômage et le divorce entraînent comme composantes importantes de la migration des Chinois du Nord. À ces facteurs, s'ajoute une série de griefs envers la société chinoise et ses repré-

sentants qui sont cités comme motifs de départ. Si le système socio-politique n'est pas évoqué comme tel en tant que facteur migratoire, ses injustices sont mentionnées spontanément par la plupart des enquêtés, soit quand ils évoquent des raisons de leur mécontentement, soit quand ils décrivent leurs conditions de vie.

Dans les récits, se dégagent souvent un "avant" et un "après". Si l'avant était celui d'une jouissance du système, on décèle des failles qui commencent à miner la personne avant son déclassement pour cause de chômage ou de divorce. Ces failles sont le signe de souffrances diverses qui viennent distendre le lien avec la société chinoise. Ce système est aussi la cause d'une limitation des possibilités de reclassement "après".

C'est donc ce déclassement, cette rupture du lien avec sa propre société que nous décrivons ici comme facteur migratoire déterminant pour les Chinois du Nord. Pour les Chinois du Sud du Zhejiang, les facteurs socio-politiques, notamment en ce qui concerne le planning familial et le système éducatif, ne doivent pas non plus être négligés.

Nous avons vu que les Chinois du Nord étaient relativement âgés. Ils ont donc subi les campagnes et mouvements politiques successifs organisés par le régime communiste. Au sortir de ces mouvements, ils ont connu le chômage. Il est courant que cette génération se qualifie de "sacrifiée", qu'elle se pense comme victime perpétuelle des politiques de gouvernement. Indubitablement l'idéologie communiste et les maigres études suivies pendant la période troublée de la Révolution Culturelle, vont se transformer en freins à l'intégration dans la nouvelle société capitaliste chinoise. Il ressort des témoignages des Chinois du Nord que l'émigration était la seule voie de reclassement qui leur était ouverte. En effet, la société chinoise limite voire empêche toute chance de reclassement. Les personnes au chômage doivent surmonter de nombreux obstacles : leur manque de qualification, un secteur étatique bouché, leur inexpérience dans le domaine

du commerce, leur absence de fonds et de réseau de relations, précieux dans un système non protégé par l'État de droit. En ce qui concerne les femmes, la politique discriminatoire de mise en retraite anticipée 5 ans plus tôt que les hommes, les stigmates du divorce, parfois accompagnés d'injustice, et la dureté du planning familial peuvent être cités comme facteur migratoire. Le coût des études d'enfant unique choyé par leurs parents est cité ouvertement comme une des raisons de la migration. Enfin, l'absence de protection sociale et un sentiment diffus d'insécurité psychologique, finissent de distendre les liens entre la Chine et les candidats à l'émigration.

8. STRATÉGIES COLLECTIVES OU INDIVIDUELLES ?

Ainsi, les Chinois du Nord sont isolés et fragilisés quand ils décident de migrer. Si l'émigration du Zhejiang semble adopter une stratégie collective, articulée autour de la famille, celle des Chinois du Nord paraît donc, de prime abord, individuelle. On ne saurait cependant négliger sa dimension familiale, ni ses liens avec l'unité de travail.

8.1. Les Chinois d'Outre-mer : mythe de la famille et du groupe

Nous avons opté pour le terme de "stratégie collective" dans le cas de l'émigration du Sud du Zhejiang, région où la culture de la migration est une composante de la société. En effet, dans la région de Wenzhou, beaucoup de villages cultivent la mémoire d'ancêtres qui ont émigré au XIX^e siècle ou au début du XX^e siècle. Même si parmi eux, une minorité est devenue de riches commerçants, émigrer est pour tous un symbole d'ascension et de réussite sociale dans les villages. Le départ à l'étranger comme moyen de "gagner de la face" au sein du groupe élargi semble être caractéristique des Chinois du Sud du Zhejiang. Ainsi, ce sont des villages entiers qui sont vidés par l'émigration. Comme le montre l'analyse des flux migratoires entre 1990 et 1999, en 10 ans l'immigration chinoise ne

cesse de croître. Les sources locales du Zhejiang, montrent que dans certains villages, en l'espace de 3 à 5 ans, des centaines de personnes émigrent. Plusieurs enquêtes menées sur place par des chercheurs chinois confirment la mutation sur le plan démographique de ces localités : les personnes de plus de 40 ans sont sur-représentées.

Face à cette migration du Sud du Zhejiang, marquée par le rôle de la famille et du groupe, la migration du Nord et des mégapoles paraît détachée d'un projet migratoire familial.

8.2. Les Chinois du Nord : stratégie individuelle, base future d'une vague migratoire ?

La personne vient seule, parfois même pour échapper à son couple. Schématiquement, nous avons affaire à une migration de rupture, plus qu'une migration de regroupement.

L'immigration de l'individu peut en revanche constituer un socle migratoire pour de nouvelles arrivées. En effet, nous verrons plus loin que la présence d'une personne connue ou payée par les sociétés intermédiaires est déterminante dans le choix du pays d'accueil. Ainsi, on peut se demander si la présence d'un simple compatriote, originaire de la même ville, peut déclencher le choix de la France pour un candidat à l'émigration.

9. REPRÉSENTATIONS DE LA FRANCE

Que savent les migrants de la France avant de partir ? Comment obtiennent-ils ces connaissances ? À partir de ces éléments, comment le choix de la France s'effectue-t-il ?

Il est souvent admis que les Chinois du Sud du Zhejiang ne savent pas dans quelles conditions ils vont vivre et travailler. De cette idée naît naturellement celle qu'il suffirait de faire de l'information en Chine pour les gens ne viennent pas en France ! La réalité est cependant plus complexe. Les Chinois du Zhejiang allient un flou généralisé, des élé-

ments concrets de la réalité française et des représentations imaginaires. Tout d'abord, nous avons été frappés par les réponses plus qu'évasives à la question de la connaissance de la France.

Cependant, en approfondissant les entretiens, des éléments de connaissance concrets émergent. Ces informations sont négatives et concernent les arrestations, la dureté des conditions de travail, et de vie quotidienne en général. Enfin, ces informations concrètes cohabitent avec des représentations imaginaires qui peuvent être regroupées autour de plusieurs thématiques décrivant la France : la richesse, la propreté et le merveilleux, notamment des images de rues parfumées et pavées d'or ou de lune plus grande qu'en Chine. La France est loin d'être un choix délibéré pour les gens du Nord. Ils possèdent donc une connaissance très limitée de la France, au mieux quelques bribes d'informations, livrées et triées par les sociétés intermédiaires.

Nous nous sommes demandés comment ces informations sont obtenues et comment se construit cette représentation de la France. Le terme qui revient le plus souvent dans les entretiens avec les Chinois du Sud du Zhejiang est celui d'ouï-dire : "On a entendu dire que." Ce sont les "autres", les Chinois, "tout le monde", qui disent que la France est bien, sans davantage de précisions.

Le retour au pays du Chinois d'outre-mer fait l'objet d'une véritable mise en scène destinée à montrer "sa face", "son allure", à déployer des signes ostentatoires de sa richesse. Les candidats à l'émigration se basent sur cette image de réussite pour forger leur représentation de la France.

Du côté des Chinois du Nord et des mégapoles, les sociétés intermédiaires ne diffusent l'information qu'au compte-goutte. Les informations recueillies par des personnes ou des proches sont rares et jugées peu fiables. En effet, peu de gens sont déjà partis dans l'environnement du candidat à l'émigration. Dans un tel contexte, l'option de la France

ne peut pas être totalement considérée comme un véritable choix. En revanche, pour les Chinois du Sud du Zhejiang, les entretiens montrent que le choix de la France apparaît comme une évidence : des proches sont déjà présents en France. Pour les enfants, ce sont les parents qui sont cités, pour les mineurs qui partent seuls, un oncle ou un beau-frère, pour les adultes, tout membre de la famille élargie.

En revanche, parmi les gens du Nord, la France n'est pas, à une exception près, un choix délibéré. Pour les Chinois du Nord et des mégapoles, la France est un pis-aller. Ils n'ont pu payer le prix d'une migration dans leurs pays privilégiés. Les destinations de premier choix sont les États-Unis ou le Japon, "bien sûr", puis l'Australie et le Canada, répondent les personnes interrogées. Dans ce contexte, le choix de la France n'en est pas véritablement un. Il est fortement déterminé par l'influence des sociétés intermédiaires.

Des facteurs objectifs viennent cependant se greffer au critère du coût du voyage et de la possibilité d'obtenir un visa, dans le choix du pays d'accueil : la présence d'intermédiaires dans le pays d'accueil, la facilité à trouver un travail et à gagner de l'argent, l'absence de violence sociale, de désordre ou de racisme, des contrôles policiers limités.

Une fois ce choix de la France comme destination de migration effectué, à l'intérieur de quel espace, français, européen, ou entre l'Europe et la Chine, se définit le projet d'intégration ? Dans quelle mesure les migrants souhaitent-ils et peuvent-ils rentrer en Chine ?

10. LA FRANCE COMME PAYS D'ATTACHEMENT, L'EUROPE COMME RÉFÉRENCE ADMINISTRATIVE

On a vu la différence entre les modalités de choix de la France entre les deux courants migratoires du Nord et du Zhejiang. Cependant, dans la définition de l'espace d'inté-

gration, des caractéristiques communes émergent : la volonté de s'installer en France, malgré les difficultés rencontrées, l'utilisation de l'Europe comme espace administratif d'obtention d'un titre de séjour et enfin l'impossibilité affirmée de rentrer en Chine.

10.1. Le désir de stabilité en France

Le dicton chinois "Puisqu'on est venu, il faut se stabiliser" a été cité dans nos entretiens, indifféremment par des Chinois du Sud du Zhejiang et des Chinois du Nord. Pourtant, initialement, les projets migratoires diffèrent. L'expression "se développer", revient souvent dans les entretiens effectués avec les Chinois du Sud du Zhejiang, pour décrire le projet de vie prévu en France. Elle fait référence à un projet d'ouverture d'entreprise. C'est bien d'une installation définitive en France pour les Chinois du Sud du Zhejiang. Une fois arrivés en France, les Chinois du Sud du Zhejiang, notamment les anciens commerçants et les rares citadins, expriment un sentiment de "recul", de "régression", de "descente d'un cran" à leur arrivée en France. Un sentiment renforcé par l'absence de statut administratif. La dureté des conditions de vie est commune à tous les Chinois du Zhejiang. Pourtant, le système social français, son style de vie sont perçus comme positifs et renforcent l'attachement envers le pays d'accueil :

Pour les Chinois du Nord, deux projets de vie se distinguent avant le départ. Une installation définitive est envisagée par les femmes divorcées ou séparées, dans le but de fonder un foyer, et par certains parents, dans l'optique de faire venir leurs enfants. Pour les autres, la France est une transition, avec pour perspective un retour en Chine, une fois une somme d'argent conséquente accumulée. Un fort attachement à la France, lié au respect des droits de l'homme et des droits sociaux ressort des entretiens : ce sentiment tranche avec les récits des très pénibles conditions de vie, où la violence et la précarité sont des thèmes récurrents. Ainsi, la France est bien le pays d'installation

désigné par les migrants. Pourtant, face au problème du titre de séjour, l'Europe réapparaît comme espace stratégique.

10.2. L'Europe comme espace stratégique

Les résultats de notre questionnaire corroborent les affirmations de l'enquête pour la MIRE : il est difficile d'obtenir des données concernant le statut de l'Europe pour les migrants. Cependant, les entretiens et l'observation participante sont instructifs à cet égard.

L'Europe, c'est d'abord un espace de contacts avec la famille, notamment pour les Chinois du Zhejiang. 18 % des personnes interrogées dans l'enquête de la MIRE ont des contacts dans d'autres pays d'Europe, c'est-à-dire avec leur fratrie. 91 % des personnes qui ont un contact viennent du Zhejiang. Les pôles de contact sont, dans l'ordre : l'Italie, l'Espagne et le Portugal. L'Europe est également l'espace administratif qui permet d'obtenir un titre de séjour. Nos données recueillies dans le questionnaire contredisent les entretiens approfondis et l'observation participante. Seulement 3 personnes ont affirmé avoir fait une demande de séjour dans un autre pays, en citant l'Italie et la Grèce. Ce chiffre nous paraît sous-évalué. Les files d'attente qui se sont formées devant la Préfecture de Paris et les services de réception des étrangers avant les élections présidentielles de 2002 semblent contredire les faibles chiffres de notre questionnaire : la rumeur d'une amnistie, synonyme pour les Chinois de régularisation, avait attiré les sans-papiers présents en France, mais aussi habitant dans des pays frontaliers.

Hors du cadre formel du questionnaire, les Chinois disent facilement désirer faire une telle demande, ils affirment même l'avoir déjà faite, parfois avec succès. En effet, l'obtention d'un titre de séjour dans un autre pays européen a plusieurs avantages : il sert de base de repli en cas d'expulsion de la France, il permet de rentrer provisoirement en Chine, et enfin de faire venir ses enfants dans le cadre du regroupement familial.

Cependant, tous ont déclaré vouloir rester en France malgré une éventuelle régularisation dans un autre pays d'Europe.

Ainsi, l'installation en France semble acquise. Elle l'est d'autant plus que de nombreux freins au retour en Chine existent : freins systémiques et sociaux ou psychologiques.

10.3. Les freins au retour

Le retour en Chine est envisagé comme provisoire, pour voir la famille ou faire du tourisme. Dans notre questionnaire, des personnes originaires du Nord, ont ajouté spontanément des commentaires à la question d'un éventuel retour. Les personnes ne veulent "pas du tout rentrer", "c'est absolument impossible".

Les témoignages recueillis dans le cadre de l'observation participante nous indiquent que seuls les Chinois du Nord rentrent en Chine définitivement, mais de manière très marginale. Sur le long terme, une fois le titre de séjour obtenu, le retour en Chine est l'occasion de déployer sa richesse, de construire une maison ou de faire des investissements. Les nombreux obstacles à un retour définitif en Chine expliquent ces phénomènes.

Le premier obstacle réside dans la dette inhérente à la migration chinoise : impossible de rentrer avant d'avoir fini de rembourser. Les sommes gagnées en Chine ne sauraient suffire. Les sanctions prévues par la loi et les pratiques arbitraires ne favorisent pas le projet de retour. Tout d'abord rappelons que 14 % des personnes interrogées dans l'échantillon MIRE ont quitté illégalement le territoire chinois. Or, sortir illégalement est un crime puni par la loi. De plus, le fonctionnement social chinois empêche de pouvoir retrouver un emploi dans l'unité de travail. Outre ces obstacles réglementaires auxquels s'ajoutent des pratiques arbitraires d'intimidation, les migrants, s'ils rentraient, devraient affronter une société dans laquelle ils n'ont plus de réseau et qui ne leur pardonnerait pas un échec.

La perte de réseau de relations sociales et

économiques est évoquée par les Chinois du Nord ou du Zhejiang. Un réseau est pourtant très utile à la réinsertion en Chine. En effet, dans les entretiens, la Chine est évoquée comme une terre où les Chinois du Nord n'ont plus leur place, où il est "difficile de s'intégrer". Les facteurs psychologiques sont donc déterminants. Il faut rentrer triomphant ou ne pas rentrer du tout. C'est une question de sauver la face.

E. INTÉGRATION

11. L'INTÉGRATION : QUELLE DÉFINITION ?

La conception républicaine, selon le Petit Robert⁽⁷⁾ définit l'intégration comme "l'assimilation (d'un individu, d'un groupe) à une communauté, à un groupe social". Face à cette définition, que disent les Chinois ? La question nous est souvent posée par les administrations et les travailleurs sociaux : "Est-ce qu'ils veulent s'intégrer ?". En guise de réponse, nous aimerions poser plusieurs questions : Que savent-ils de l'intégration ? Quelle représentation en ont-ils ? Quels sont les moyens à leur disposition pour s'intégrer ?

En ce qui concerne les Chinois du Zhejiang qui sont présents en France depuis plusieurs années et ont parfois obtenu un titre de séjour, le désir de "vivre comme les Français" est souvent affirmé, plus particulièrement par les femmes, et par les jeunes scolarisés. Ce désir fait référence aux conditions de travail et à la fréquentation de Français. Les Chinois du Zhejiang aspirent à travailler 8 heures par jour, avec deux jours de repos hebdomadaires, et à trouver un travail qui les mette en contact avec des Français. Le désir d'intégration n'est donc pas formulé comme tel, mais existe en filigrane de ce sentiment d'exclusion. Ce n'est pas une question de volonté qui est en jeu, mais davantage un problème d'accessibilité.

7. Paris, 1992.

Du côté des Chinois du Nord, le désir d'intégration est dit comme tel. "Je veux m'intégrer dans cette société" est une phrase qui est souvent revenue au cours des entretiens. Elle fait référence au désir de communiquer avec des Français, d' "être un bon citoyen", à l'envie de jouir des droits d'une société libre.

On ne saurait tirer de cette distinction de discours entre Chinois du Nord et du Zhejiang, de conclusions hâtives en termes d'intégration. Rappelons que les Chinois du Nord et des mégapoles ont été modelés par une éducation communiste qui les a rendus aptes au maniement de concepts politiques et à l'élaboration de discours, ce qui peut expliquer qu'ils font plus facilement appel à ces termes.

12. RAPPORTS AUX INSTITUTIONS ET RÉSEAUX D'INTÉGRATION

Les caractéristiques analysées lors de l'étude des modalités d'entrée (isolement, monopole de l'information, rôle crucial des intermédiaires) se retrouvent-elles en France, dès lors qu'il s'agit d'intégration ? Comment s'exerce cette intermédiation en France ? Une analyse du rapport des migrants chinois aux institutions permet de mettre en lumière l'intermédiation qui se met en place du côté chinois. Elle montre aussi les limites des administrations dans l'accueil de ces migrants.

12.1. Accès aux droits sociaux

Tout d'abord, la difficulté de l'accès à l'information est générale du fait de l'inadaptation des institutions et de la complexité des démarches. Les Chinois primo-arrivants ont très peu de moyens d'accéder à une information juste, appropriée et complète, au plus simple conseil sur les droits auxquels ils peuvent prétendre. Les relais institutionnels ne sont pas efficaces dans la diffusion de l'information auprès des migrants et n'ont pas les moyens humains de les accompagner dans les démarches administratives. Les Chinois subissent, comme tout précaire, ces difficultés à obtenir la bonne informa-

tion, à identifier l'interlocuteur adéquat, ou présenter les justificatifs requis pour l'obtention d'une aide.

L'étude de deux institutions, l'OFPPA et l'hôpital permettent de mettre en évidence les difficultés de communication avec les Chinois, du fait d'un manque d'adaptation de la part de ces administrations et de l'isolement des migrants chinois. Nous avons choisi ces institutions car elles accueillent tous les migrants chinois. Les difficultés que nous y avons observées dans notre travail de terrain nous paraissent représentatives.

Selon le rapport de l'année 1999 de l'OFPPA, le nombre des demandeurs d'asile politique en France a augmenté de 38,1 % en 1999, passant à 30 907 premières demandes enregistrées, contre 22 375 l'année précédente. Cette très forte hausse était liée au nombre croissant et exponentiel de demandes de Chinois. Depuis cette date, le nombre de demandeurs d'asile issus de République Populaire de Chine décroît chaque année : 5 174 en 1999, 4 961 en 2000, et 2 948 en 2001. Si les Chinois ont massivement recours à la demande d'asile quand ils arrivent en France, nous constatons que cette démarche est très mal comprise par les primo-arrivants. En effet, celle-ci est effectuée par les officines de traduction qui ne donnent aucune explication, constituent les dossiers en inventant des récits de persécution types.

L'hôpital n'est pas pour les Chinois primo-arrivants un terrain neutre. Au contraire, il est identifié par beaucoup comme un lieu du pouvoir institutionnel car l'hôpital public est issu de l'État. L'institution hospitalière et les soignants n'offrent généralement pas un espace de parole suffisant pour que les représentations culturelles et les incompréhensions qui surgissent de part et d'autre puissent être discutées et articulées de manière à permettre une prise en charge satisfaisante. Les institutions sanitaires et sociales n'ont pas pris conscience rapidement de l'importance du flux migratoire chinois et de ses répercussions concrètes. Il est vrai qu'une telle démultipli-

cation de la file active de patients chinois en si peu de temps était difficilement prévisible. La principale répercussion de l'augmentation notable du nombre de patients chinois est la progressive prise de conscience institutionnelle de problématiques chinoises. C'est le seul groupe d'importance numérique qui ne soit ni francophone, ni anglophone. Pour l'ensemble des soins comme pour la prise en charge sociale, cela provoque une explosion des coûts d'interprétariat et de la durée de chaque entretien. Toutes les institutions ne sont pas prêtes à faire ce type d'efforts. De ces faits découle parfois un rejet implicite ou explicite des Chinois. Les institutions orientent vers des structures qui ne sont pas spécialisées, juste plus accueillantes, comme les associations pour les domiciliaires administratives. De plus, les personnels médicaux nous ont livré leur difficulté à trouver des interprètes satisfaisants. Ainsi, les rapports de l'hôpital aux Chinois sont révélateurs de plusieurs phénomènes : l'afflux de la demande de la part des Chinois ; la difficulté à répondre à cet afflux de la part des institutions ; l'incompréhension mutuelle ; la nécessaire adaptation de l'institution par un recours à des interprètes ; les limites de cet interprétariat.

Entre des administrations parfois inadaptées et des migrants isolés ne maîtrisant pas le français, une place est à prendre : celle de l'intermédiaire. Comment ce besoin est-il comblé : par des réseaux d'entraide animés par la solidarité ou par toutes sortes d'intermédiaires mûs par l'appât du gain ? Les caractéristiques du processus migratoire décrites plus haut semblent se retrouver ici.

12.2. Solidarité ou assistance rémunérée ?

La représentation commune concernant les Chinois est construite sur l'image d'un communautarisme fort et structuré, permettant à ses membres de pouvoir assurer leurs besoins essentiels grâce à la solidarité ethnique ou nationale. Cette représentation est mise à mal par nos observations de terrain,

les entretiens que nous avons conduits et l'analyse des données de notre questionnaire concernant les réseaux d'accès au logement et au travail. Certes, cette solidarité prend la forme, à des degrés divers, d'accompagnements dans les institutions, de prêts d'argent et d'un réseau de relations pour trouver du travail ou un logement. Mais, ces réseaux de sociabilité et de solidarité se construisent principalement à partir de critères économiques et financiers.

Les membres d'une même famille se doivent une mutuelle solidarité en échange de l'obéissance aux aînés mâles. C'est aussi la famille qui peut, entre autres, prêter de l'argent pour l'ouverture d'un commerce, l'achat d'une machine à coudre. Ne pas le faire ferait perdre la face à celui qui s'y refuse. Cela est particulièrement malaisé pour les jeunes adolescents, beaucoup sollicités pour les accompagnements familiaux. Nous avons également observé que, lors de la réalisation de certaines démarches, le membre de famille pourra essayer de s'y soustraire mais maintiendra les apparences en présentant une excuse recevable.

Si cette solidarité familiale fonctionne, nous constatons, dans notre questionnaire, le faible pourcentage de personnes ayant eu recours à leur famille pour trouver un logement ou un travail, préférant s'en remettre aux journaux, aux petites annonces ou au bouche à oreille. De plus, famille n'est pas synonyme de désintéret financier. Le critère de l'argent et de la situation sociale semble opérant pour décider de l'acte de solidarité.

Dépourvus d'amis et de proches en France, les Chinois du Nord doivent construire leur propre réseau de solidarité. En effet, dans nos questionnaires, nous avons vu que sur 46 personnes interrogées, 31 n'avaient ni proches ni amis avant de venir ; 11 avaient seulement un ami. Ils doivent donc bricoler un réseau. Si les Chinois du Nord arrivent à en construire un, nous avons été frappés par la récurrence du thème de la violence et de l'isolement, dans les entretiens, pour qualifier les relations entre "compatriotes".

Nous nous sommes demandés si des liens de solidarité existent entre les différentes communautés de Chinois. Dans les entretiens, les Chinois d'ex-Indochine sont cités de ci de là comme patrons de la confection, chefs de famille employant des nourrices, "marchands de sommeil" louant à prix élevés des chambres ou des couchettes précaires ou trafiquants de sacs Louis Vuitton. Bref, ce sont les patrons et les propriétaires. Les Chinois du Nord et ceux du Sud du Zhejiang, ne semblent pas avoir tissé de liens de solidarité. Là encore, les Chinois du Zhejiang sont cités par ceux du Nord comme des "patrons" honnis et méprisants. Les Chinois du Zhejiang regardent avec dédain ces nouveaux arrivants jugés peu habiles aux travaux de la confection.

La solidarité entre individus, à l'intérieur des familles, des personnes de la même origine régionale et de communautés différentes fonctionne donc autour de l'argent, voire de la violence et de l'exploitation. Qu'en est-il des représentants officiels de la communauté chinoise, des officines et des associations ?

12.3. Officines et associations

Nous avons déjà évoqué le rôle des officines de traduction dans les démarches officielles, notamment dans les demandes d'asile. Ces traducteurs ne sont ni les interprètes professionnels de l'association ISM, à laquelle ont recours les institutions, comme les PMI, les hôpitaux ou l'ASE. Ce sont des commerces ayant pignon sur rue, pour qui l'activité de traduction est la base. Concrètement, ce sont des Chinois qui parlent bien français et connaissent, plus ou moins bien, les rouages de l'administration française. Ils n'ont aucune compétence particulière, mais entretiennent le mythe de leur technicité en se faisant appeler "avocats" en chinois. Elles facturent toutes les démarches, même les gratuites. Quelles que soient les motivations et la nature de ces officines, elles remplissent une demande non satisfaite sur le marché. Cependant, elles créent aussi de nouveaux besoins, en multipliant les démarches des migrants, parfois inutiles.

Face à cette "marchandisation" de la solidarité, quel rôle les associations peuvent-elles jouer ? Les associations intervenant auprès des nouveaux migrants chinois sont hétérogènes dans leurs actions et leur nature.

Les associations chinoises corporatistes ont pour but d'inciter les entrepreneurs à investir dans la Mère patrie et de défendre leurs intérêts. L'Ambassade de Chine est souvent très présente dans ces associations, semi-officielles. Ces associations, au dire des migrants, "ne sont pas d'une très grande aide". Elles n'ont aucune action sociale, ni de volonté intégratrice.

Les organisations religieuses sont aussi bien bouddhistes que chrétiennes, en grande majorité protestantes. Les églises protestantes font un prosélytisme actif notamment à Belleville. Certaines de ces organisations fournissent une aide sociale, des repas, de l'information dans le domaine de la santé, de l'écoute et plus rarement des accompagnements non administratifs. Face à l'importance croissante de la demande, elles éprouvent des difficultés à structurer des réponses adaptées. Enfin, la religion ne semble pas être un facteur de mixité avec la société d'accueil.

Les associations franco-chinoises sont peu nombreuses à Paris. Elles sont certainement victimes de leur succès. En effet, elles sont toutes absolument débordées par la demande aussi bien de la part des Chinois que des institutions. Ces associations mettent en place des actions sociales visant à créer une passerelle avec la société

13. L'INSERTION ÉCONOMIQUE

Le travail est une clé importante dans le domaine de l'intégration. Les données générales concernant l'emploi des migrants primo-arrivants nous indiquent une tendance à la concentration, non seulement dans les secteurs investis (restauration, confection, garde d'enfants) mais aussi dans la nationalité des patrons.

13.1. Patron : horizon obligatoire pour les Chinois du Zhejiang ?

Pour les Chinois du Zhejiang, le salariat est dévalorisé, la fonction de patron en revanche confère statut et reconnaissance sociale. Le projet professionnel d'ouverture d'un commerce implique la dépendance envers les compatriotes : ces derniers peuvent lui faire des prêts grâce au système de la tontine. Les jeunes sont mobilisés dans l'entreprise familiale très rapidement puisqu'ils parlent le français et qu'ils sont prêts à accepter les "règles tacites" de non-revendication salariale.

Ainsi, le parcours d'insertion économique des Chinois du Zhejiang fonctionne en un cercle qui appelle sa reproduction et entretient les plus faibles dans un cycle de dépendance : les clandestins aspirent à devenir patrons et font silence sur les revendications contre un système qu'ils vont reproduire. Devenus patrons, ils vont embaucher une main-d'œuvre notamment clandestine.

13.2. Les Chinois du Nord et des mégalo-poles : exploités et exploitants

Les Chinois du Nord essayent de s'en sortir par eux-mêmes. Les petits boulots sont adoptés comme solution unique ou d'appoint par les Chinois du Nord, comme par certains Chinois du Zhejiang, notamment les adolescents. Les Chinois du Nord travaillent majoritairement au service des autres communautés chinoises, familles installées en France avec enfants en bas âge ou patrons de la confection et de la restauration. D'un autre côté, le flux constant de migrants du Nord développe les opportunités d'exploitation de la clandestinité et de l'arrivée de nouveaux venus isolés et désespérés. Ces personnes jouent les rôles suivants : accueil des nouveaux arrivants à l'aéroport, prêteurs de fonds, intermédiaires avec les officines de traduction pour leur trouver des clients, entre les gens pour mariage ou concubinage ou pour trouver du travail.

13.3. Salaires et envoi d'argent en Chine

Si les salaires ne sont pas très élevés, ils paraissent satisfaisants aux personnes du Nord qui gagnent ainsi plus qu'en Chine. Ils permettent à une partie des migrants de renvoyer de l'argent en Chine à leur famille. Selon les résultats de notre questionnaire, les migrants chinois gagnent entre 300 et 915 euros. Ces salaires ne rendent pas compte de la précarité dans laquelle les migrants, notamment les primo-arrivants vivent. Selon les données de l'enquête pour la MIRE, près de 97 % des personnes interrogées envoient de l'argent en Chine.

14. VIE SOCIALE ET FAMILIALE

Ce n'est pas notre objet ici de décrire sociologiquement le système familial et marital des Chinois de France. Nous aimerions en revanche nous concentrer sur des phénomènes dus aux nouveaux flux migratoires. Il s'agit des mariages mixtes et des problèmes croissants de l'insertion des mineurs.

Les mariages mixtes entre les femmes chinoises du Nord et les Français ou les Chinois ou Turcs régularisés sont encore peu visibles dans les statistiques de l'OMI de l'année 1999. Mais nos observations de terrain nous indiquent qu'il s'agit d'un phénomène en expansion. Les agences matrimoniales sont pour la plupart officielles. Les femmes chinoises y ont recours alors qu'elles sont en France, pendant ou après leur demande d'asile. La pression de la régularisation du séjour est réelle dans le choix de se marier, mais elle coexiste avec le désir de recommencer une nouvelle vie lors de la venue en France. Ces nouveaux mariés vivent ensemble et fondent effectivement une famille.

Le deuxième fait notoire des nouvelles migrations chinoises est l'intensification de l'arrivée des mineurs. Comment ces mineurs s'insèrent-ils en France ? Arrivé en

France, l'adolescent retrouve un milieu familial qui lui est presque inconnu. Il n'a souvent pas grandi avec les parents qu'il rejoint et découvre une nouvelle famille, augmentée de petits frères et sœurs nés en France, s'exprimant en français. S'il est accueilli par des oncles et tantes, ou par un "patron", il est dépourvu de tout soutien affectif. Le milieu familial qui accueille le mineur est peu préparé à l'accompagner dans son parcours d'intégration car il connaît mal la société française. Les jeunes sont donc livrés à eux-mêmes dans la résolution de leurs problèmes affectifs, éducatifs et sociaux et sont investis d'une forte demande parentale : accompagner la famille dans ses démarches administratives et contribuer à la vie économique du foyer en travaillant. La plupart des mineurs travaillent à domicile avec leurs familles dans la confection, ou comme serveurs. Dans ce contexte, quelle est la place de l'école dans le parcours d'intégration des adolescents ? Devenir patron reste l'impératif. Dans ce cadre, l'obtention de diplômes n'est pas valorisée, alors que l'apprentissage du français l'est fortement.

15. L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE

Pour les Chinois du Zhejiang, l'investissement dans la langue française évolue avec le parcours d'intégration. Au départ, ils sont accueillis par et travaillent dans le milieu des Chinois du Zhejiang, donc leur besoin en français est limité. Ils n'ont de toute façon pas le temps de l'apprendre. Ils changent de point de vue lorsqu'ils arrivent en fin de remboursement de dette. À ce moment, ils commencent à chercher un travail ailleurs, parfois chez les Turcs, ou un logement. La nécessité d'apprendre le français se fait donc plus pressante. Une fois décidés, ils se rendent compte que l'apprentissage du français est très difficile : les moins scolarisés antérieurement et les moins motivés décrochent vite. Enfin, les enfants élevés sur place parlent très bien, ce qui suffit à maintenir la famille en contact avec la société française.

En ce qui concerne l'apprentissage du français, il est nécessaire de distinguer les jeunes et les adultes. Pour les jeunes, les modes d'acquisition du français varient selon l'âge de leur arrivée en France.

Pour ceux qui arrivent avant l'âge de six ans, aucun dispositif spécifique n'est mis en œuvre, et ces enfants suivent une scolarité

“classique”, avec plus ou moins de difficultés. Pour les autres, un dispositif spécifique existe. Depuis la loi de 1986 sur les dispositifs de scolarisation spécifiques des jeunes non francophones, des classes de plusieurs types ont été ouvertes. Pour les jeunes adultes, les associations peuvent être le seul lieu institutionnel de leur apprentissage du français, ou constituer un complément à des

écoles de langue privées, souvent destinées spécifiquement à des publics migrants. Quant aux dispositifs publics, il est à noter que certains GRETA (Groupement d'établissements secondaires proposant de la formation continue) mettent des cours de Français Langue Étrangère à leur programme, mais ils sont peu nombreux, et généralement méconnus du public chinois.


CONCLUSION

Outre la migration déjà ancienne du Sud du Zhejiang, c'est donc bien à une nouvelle migration chinoise que l'on assiste. La migration du Zhejiang, cependant plus rurale qu'au début des années 90, est marquée par une intensification de l'arrivée des mineurs depuis 1999. La migration des Chinois du Nord et des mégapoles est nouvelle : elle est constituée de personnes souvent qualifiées, âgées d'une quarantaine années et féminisées. Il ressort de l'étude des modalités d'entrée des Chinois sur le territoire français que les personnes ont

de plus en plus recours à des documents administratifs légaux et à des visas. Par ailleurs, l'Espace Schengen est une clé d'entrée en France, remettant en cause les réponses nationales. Les modalités d'entrée et d'intégration possèdent des caractéristiques communes : l'isolement des migrants permet à des intermédiaires payants d'exercer un monopole de l'information, et de gérer abusivement l'accès au territoire et aux institutions françaises. Un tel constat demande la mise en place de dispositifs permettant de rétablir des conditions

favorables d'accès au droit pour les migrants. La médiation entre les Chinois et les institutions doit être davantage professionnalisée. L'information à destination des migrants chinois, comme des travailleurs sociaux et des administrations, doit être développée.

*Synthèse réalisée par Chloé Cattelain,
Abdellah Moussaoui, Marylène Lieber,
Sébastien Ngugen, Véronique Poisson,
Claire Saillard, Christine Ta*



Tous les numéros parus dans *Migrations Études* depuis sa création sont maintenant disponibles en texte intégral au format PDF sur le site de l'Adri à l'adresse

<http://www.adri.fr/me/>

Un moteur de recherche permet d'accéder aux notices bibliographiques des synthèses par auteur, mots-clés, date de publication...

Un index général des auteurs est également disponible.

Le site a, par ailleurs, été entièrement modifié graphiquement ainsi qu'au niveau de la navigation.

Conception graphique du site : Laurent Girard

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

1. SITUATION EN CHINE, LES PÔLES GÉOGRAPHIQUES D'ORIGINE

Bastid-Bruguère, Marianne, 2001, "Les offres de formation du système scolaire chinois", *Perspectives chinoises*, n° 65, pp. 17-27

Benewick Robert, Donald Stéphanie, Atlas de la Chine contemporaine, Paris, éditions Autrement, collection Atlas/Monde, 1999

Godement, François, 1999, "La vraie dimension chinoise", La mondialisation contre l'Asie, *Manière de voir* 47, pp. 85-88

Kernen, Antoine et Jean-Louis Rocca, 1999, "Traitement social du chômage et nouvelle pauvreté. Le cas de Shenyangm et du Liaoning", *Perspectives chinoises*, n° 56, pp. 35-51

Kam Wing Chan, 1994, "Urbanization and rural-Urban Migration in China since 1982", dans *Modern China*, juillet 1994, vol. 20, n° 3, pp. 243-281

Kwok, Bun Chan, 1997, "A Family Affair : Migration, Dispersal and the Emergent Identity of the Chinese Cosmopolitan", dans *Diaspora*, vol. 6, n° 2, pp. 195-214

Lin, Y., 1937, La Chine et les Chinois, Paris, Payot (réédition 1997)

Liu Yia-Ling, 1992, "Reform from below: The Private Economy and local politics in the Rural Industrialization of Wenzhou", *The China Quarterly*, pp. 296-316

PNUD, 1997, *China Human Development*, Pékin.

Poisson, Véronique, 2000, "L'émigration du zhejiang : logiques institutionnelles et pratiques sociales", *Approches-Asie*, n° 17, pp. 65-94

2. L'IMMIGRATION CHINOISE EN EUROPE ET EN FRANCE

Béja, J.-P., 1999, "Un village du Zhejiang à Paris", *Hommes & Migrations*, *Migrations Chinoises*, n° 1220, juillet-août, pp. 60-120

Les Chinois Wenzhou de Paris, dossier de synthèse des journées organisées par le SSAE (Service Social d'Aide aux Émigrés), 1993. Consultable à l'association franco-chinoise Pierre Ducerf, 31, rue du Terrage, 75010 Paris.

La diaspora chinoise en Occident, numéro spécial de la REMI, Poitiers, 1992, vol. 8, n° 3.

Guillon, Michèle, Taboada-Leonetti, Isabelle, 1986, Le triangle de Choisy, un quartier chinois à Paris, Paris, L'Harmattan.

Le, Huu Khoa, 1995, *Asiatiques en France : les expériences d'intégration locale et collective*, Paris, L'Harmattan, collection Minorités et sociétés.

Ma Mung, Emmanuel, 2000, La diaspora chinoise : géographie d'une migration chinoise, GAP : Géophysys.

Poisson, Véronique, 2000, "L'émigration du Zhejiang : logiques institutionnelles et pratiques sociales", dans *Approches-Asie*, n° 17, Université de Nice-Sophia Antipolis, Institut du droit de la paix et du développement, pp. 65-94

Wou, Le Père, 1939, Les travailleurs chinois et la Grande Guerre, Paris, édition A. Pedone.

Yu-Sion, Live, 1991, La diaspora chinoise en France : immigration, activités économiques, pratiques socio-culturelles : thèse de doctorat en sociologie, Paris, Ehes.

3. IMMIGRATION ET INTÉGRATION

Angelier, Jean-Paul, 2001, "La nouvelle politique française des visas", *Migrations Société*, mars-avril, vol. 13, n° 74, pp. 51-57

Gastaud, Y., 2000, L'immigration et l'opinion en France sous la V^e République, Paris, Seuil.

Moussaoui, Abdellah, 2000, "Femmes issues de l'immigration algérienne en Île-de-France : une nuptialité et une fécondité en transition", thèse de doctorat de troisième cycle, sous la direction de Michelle Guillon, Université de Poitiers, novembre 2000.

OFPPA, 2001, Rapport d'activité, Paris, 26 pages (hors annexes).

4. ACCÈS AUX SOINS

Ngugen, S. et Roubaud, 2001, "Face à la personne étrangère : les limites du soin", la Lettre de l'Espace Ethique, AP/HP, n° 15-16-17-18 hiver/été.

Ngugen, S. et Baubet, T., 2002, "Du 'tant pis' au temps pris", *revue Soins*, Massons, septembre.

Ngugen, S., 2001, Les Chinois primo-arrivants : un corps étranger dans l'hôpital ? Mémoire de DU de Psychiatrie Transculturale, UFR SMBH, Paris XIII.

Parseval, Estelle de, 2002, "L'immigration chinoise en France : implication sur le suivi en obstétrique", *la Revue du praticien gynécologie et obstétrique*, n° 60, 15/02.

5. LINGUISTIQUE

Saillard, Claire, Boutet, Josiane, 2001, Pratiques de langues chez les jeunes issus de l'immigration chinoise à Paris, Rapport de recherche remis à la délégation générale à la Langue Française.

TABLE DES MATIÈRES DU RAPPORT

INTRODUCTION	3
1. Objet de la recherche	3
2. Nos sources, notre méthodologie	3
A. LA CHINE, SITUATION DE DÉPART	8
3. Cartographie	9
4. L'ancienneté et la diversité des mouvements migratoires	10
5. Situation sociale, économique et politique : réforme et ouverture	12
B. ANALYSE DES FLUX D'ENTRÉE DEPUIS 1990	33
6. Une immigration qui prend de l'importance ces 20 dernières années	33
7. Principaux flux d'entrée entre 1990 et 1999	34
8. Trois tendances émergent des données sectorielles	50
C. LA CIRCULATION MIGRATOIRE DES NOUVEAUX MIGRANTS CHINOIS	60
9. Évolution de la circulation migratoire : deux idéaux-types	60
10. Les conditions de passage	64
D. POURQUOI LA FRANCE ?	82
11. Des migrants fragilisés par le système chinois	82
12. Stratégies collectives ou individuelles ?	93
13. Représentations de la France	98
14. La France comme pays d'attachement, l'Europe comme référence administrative	104
E. INTÉGRATION	111
15. L'intégration : quelle définition ?	111
16. Rapports aux institutions et réseaux d'intégration	113
17. L'insertion économique	129
18. Vie sociale et familiale	136
19. L'apprentissage de la langue	142
20. Conclusion : les freins à l'intégration	143
CONCLUSION : PROPOSITION DE DISPOSITIFS	144
Professionaliser la médiation	144
Développer l'information	144
Favoriser l'insertion des jeunes	145
BIBLIOGRAPHIE	146
21. Situation en Chine, les pôles géographiques d'origine	146
22. Immigration et intégration	147
23. Accès aux soins	151
24. Linguistique	151
ANNEXES	152
25. Glossaire	152
26. Table des tableaux et graphiques	153
27. Entretiens	154
28. Constitution des échantillons utilisés dans la présente recherche	155
29. Données chiffrées de notre questionnaire DPM	156
30. Données chiffrées du recensement de 1999	172

À PARAÎTRE
DANS LE NUMÉRO SUIVANT :

LA FORMATION
DES RÉFUGIÉS
(DPM)

MIGRATIONS ÉTUDES SUR INTERNET :
Tous les numéros de Migrations Études
sont disponibles en texte intégral sur :
www.adri.fr/me/

Les études originales dont
les synthèses sont publiées dans
la revue Migrations Études,
sont consultables au centre
d'information et de documentation
de la Direction de la Population
et des Migrations du ministère
de l'emploi et la Solidarité,
au Département Études
et Documentation du Fas
au Centre de Ressources de l'Adri.

Les vues exprimées dans
Migrations Études, le choix des faits
présentés et les jugements portés
sur ces faits n'engagent que l'auteur
ou les auteurs des études,
et ne reflètent pas nécessairement
le point de vue des commanditaires
ni celui de l'Adri.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI
ET DE LA SOLIDARITÉ
Publication réalisée et diffusée
par l'Adri pour le compte de la Direction
de la Population et des Migrations.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Luc Gruson

COORDINATION

Moustapha Diop

COMMUNICATION-ÉDITION

Sandy Chamillard
Renaud Sagot

ABONNEMENTS

Karima Dekiouk
Tél. : 01 40 09 69 15

ABONNEMENT 10 N°/an

Dépôt légal : 2^e trimestre 2002
ISSN : 0994 - 5334
Tous droits réservés



Agence pour le Développement
des Relations Interculturelles
4, rue René-Villermé - 75011 Paris
Tél. : 01 40 09 69 19
Fax. : 01 43 48 25 17
www.adri.fr
e.mail:info@adri.fr